

Structures porteuses en acier et en aluminium au regard du Règlement européen sur les produits de construction

Situation initiale

Dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE, la Loi sur les produits de construction (LPCo) a été adaptée au règlement européen sur les produits de construction. Dans le but de garantir la sécurité des produits de construction et de faciliter leur circulation transfrontalière.

Cela se passe, dans le domaine de la technologie par exemple, par des normes uniformes et valables à l'échelle européenne et non plus par des normes spécifiques à chaque pays.

Portée de l'adoption de la loi sur les produits de construction sur les entreprises de construction métallique

Depuis 2014, le législateur ne se concentre plus sur l'utilisabilité d'un produit de construction, mais sur sa garantie de sécurité. L'évaluation de la sécurité est règlementée par la norme harmonisée et les structures porteuses en acier et en aluminium le sont par la norme SN EN 1090.

L'article 8, alinéa 1 de la LPCo exige que le fabricant « réponde de la conformité du produit de construction avec les performances déclarées » dans une déclaration de performances. En pratique, cela signifie ni plus ni moins que le constructeur doit prouver qu'il respecte les règles techniques (SN EN 1090-2) spécifiées conformément aux exigences stipulées pour l'évaluation de la conformité (EN 1090-1).

Toutefois, seules les entreprises qui ont déjà été certifiées SN EN 1090 sont autorisées à établir une déclaration de performances. Ces entreprises disposent d'un contrôle de production en usine (CPU) qui permet au fabricant de prouver à tout moment que ses procédés de planification, de fabrication et de montage respectent la norme. Outre les directives écrites des procédés et le respect des exigences de qualité en matière de technique de soudage, des contrôles et des examens sont régulièrement exigés en interne, dans la planification, la fabrication et le montage.

Quels sont les éléments de construction concernés et comment sont-ils affectés ?

Metaltec Suisse a élaboré une fiche technique qui assigne les produits de construction métallique les plus courants aux différentes classes d'exécution. Même si cette fiche technique n'est pas contraignante d'un point de vue général, elle constitue un support précieux pour les constructeurs métalliques et les bureaux d'études lors de l'affectation des classes d'exécution.

https://www.metaltecsuisse.ch/fileadmin/Suisse/AM_Suisse/Medien/web/pdf/metaltecsuisse/technik/merkblaetter/TK006_Merkblatt_Ausfuehrungsklassen_EN1090_f.pdf

Avec nos meilleures salutations,
Metaltec Suisse

Oliver Däschler
Président de la Commission technique
Metaltec Suisse



Martin Theiler
Chef de projet technique Metaltec Suisse

